

LA VENTE D'ÉQUIPEMENTS MILITAIRES AUX COLONIES PORTUGAISES

Question n° 136—M. MacDonald:

1. Depuis 1960, quel matériel ou équipement militaire le Canada a-t-il vendu au Portugal et de quelle sorte s'agissait-il, et quel en a été le prix?
2. Depuis 1960, quelles armes ou quel équipement militaire a été vendu à l'Angola, au Mozambique ou à la Guinée portugaise?
3. Depuis 1960, a-t-on vendu à l'Angola, au Mozambique, à la Guinée portugaise ou au Portugal des produits quelconques que l'on puisse considérer comme militaires?
4. Le gouvernement a-t-il connaissance d'armes ou d'équipement militaire canadien quelconque qui soient utilisés dans les conflits internes qui ont lieu en Angola, au Mozambique ou en Guinée portugaise?
5. Se sert-on en particulier dans ces conflits de chasseurs Sabre canadiens, et, si oui, quand les colonies portugaises les ont-elles obtenus et de quel pays les ont-elles achetés?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir la réponse à la question n° 1617, donnée le 7 octobre 1970.

LES PUBLICATIONS ET LA HAUSSE DES TARIFS D'AFFRANCHISSEMENT

Question n° 161—M. Macquarrie:

1. Le ministère des Postes a-t-il une idée du nombre de publications trimestrielles, journaux, revues et circulaires sans but lucratif qui ont cessé d'être publiés en raison de l'augmentation des tarifs d'affranchissement et, dans l'affirmative, quel en est le nombre estimatif?
2. Quel est le nombre estimatif de publications susmentionnées qui, pour la même raison, ont dû réduire leur activité?
3. Quel est le nombre estimatif de lettres et de télégrammes envoyés par des groupes et des particuliers au ministère des Postes au sujet de l'augmentation des tarifs postaux pour a) les publications et b) le courrier de la première classe?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre sans portefeuille): 1. Non.

2. Inconnu.

3. Pour obtenir ce renseignement, il faudrait des centaines d'heures-hommes, travail qui ne saurait être justifié.

L'ARBITRAGE OBLIGATOIRE

Question n° 171—M. Robinson:

Le gouvernement fédéral envisagera-t-il l'opportunité d'adopter une loi stipulant l'arbitrage obligatoire afin d'éviter les grèves inutiles et les pertes pour l'économie et les salariés qu'elles entraînent?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Au moment de l'étude des modifications qui pourraient être apportées à la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, la question de l'incorporation de l'arbitrage obligatoire dans la loi n'a pas rallié les suffrages pour diverses raisons, l'une d'elles étant que, comme ce fut le cas dans d'autres pays, cette mesure n'empêchera pas les grèves ni les pertes subies par l'économie par suite des grèves.

LES CONTRIBUTIONS DES SOCIÉTÉS ET DES SYNDICATS AUX PARTIS POLITIQUES

Question n° 172—M. Robinson:

Le gouvernement fédéral envisagera-t-il l'opportunité d'exiger des sociétés et des syndicats qu'elles obtiennent l'approbation de leurs actionnaires et de leurs membres, ou des deux, avant de verser des contributions aux partis politiques?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): L'équipe spécialisée en relations de travail a présenté quelques recommandations concernant les syndicats et l'action politique. Le gouvernement fera connaître son attitude à ce sujet lors de la présentation du projet de loi visant à modifier la Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail.

LE PROGRAMME NOUVEAU DÉPART À LE PAS

Question n° 223—M. Simpson:

1. De quel ordre est le budget annuel du programme Nouveau départ à Le Pas (Man.)?
2. Combien d'employés travaillent à la réalisation du programme en question?
3. A-t-on retenu les services d'experts-conseils pour le programme à Le Pas et, dans l'affirmative, quels sont leurs noms?
4. Quelles sont les fonctions de l'expert-conseil affecté à ce programme et quelles étaient les conditions d'admissibilité au poste?
5. Quel est le salaire versé aux experts-conseils?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Le budget de la Société de Relance du Manitoba pour l'année financière 1970-1971 s'élève à \$950,000. Les budgets des années à venir seront fondés sur le coût du programme approuvé chaque année conjointement par le ministre provincial de l'Éducation et le ministre de l'Expansion économique régionale.

2. La Société de Relance du Manitoba emploie présentement 51 personnes.

3, 4 et 5. La Société de Relance du Manitoba est un organisme autonome; on peut obtenir les renseignements demandés en écrivant à: M. W. C. Thomas, Directeur exécutif, Manitoba NewStart Inc. C.P. 5,000, Le Pas (Manitoba).

QUESTIONS ORALES

LA SÉCURITÉ NATIONALE

L'ENLÈVEMENT ET L'ASSASSINAT DE PIERRE LAPORTE—LA FILATURE DE PAUL ROSE PAR LA POLICE—LA PUBLICATION DES PHOTOGRAPHIES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au solliciteur général si l'un des principaux suspects, Paul Rose, a été suivi par la police pendant une période allant jusqu'à 48 heures entre l'heure de l'enlèvement de M. Laporte et celle de son assassinat et a échappé à ceux qui le suivaient au cours de cette période, peut-être aussi tard que le 16 octobre, la veille du recours à la loi sur les mesures